

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1231 promulguant le décret n° 52-1249 du 21 novembre 1952 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, exécutés dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer et dans les États associés, modifiant et complétant le décret n° 49-500 du 11 avril 1949.

n° 1231

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 décembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 533 du 13 mai 1950 promulguant à la Côte Française des Somalis le décret n° 493500 du 11 avril 1949 ; l'arrêté n° 534 du 13 mai 1950 instituant une Commission consultative locale à laquelle seront soumis les marchés passés en Côte Française des Somalie pour le compte de l'État,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, à la Côte Française des Somalis, le décret n° 52-1249 du 21 novembre 1952 relatif aux marchés passés au nom de l'État, exécutés dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer et dans les Etats associés, modifiant et complétant le décret n° 49-500 du 11 avril 1949 (JORF. du 22 novembre 1952, p. 10860). Art. 2. —/Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SapouL.